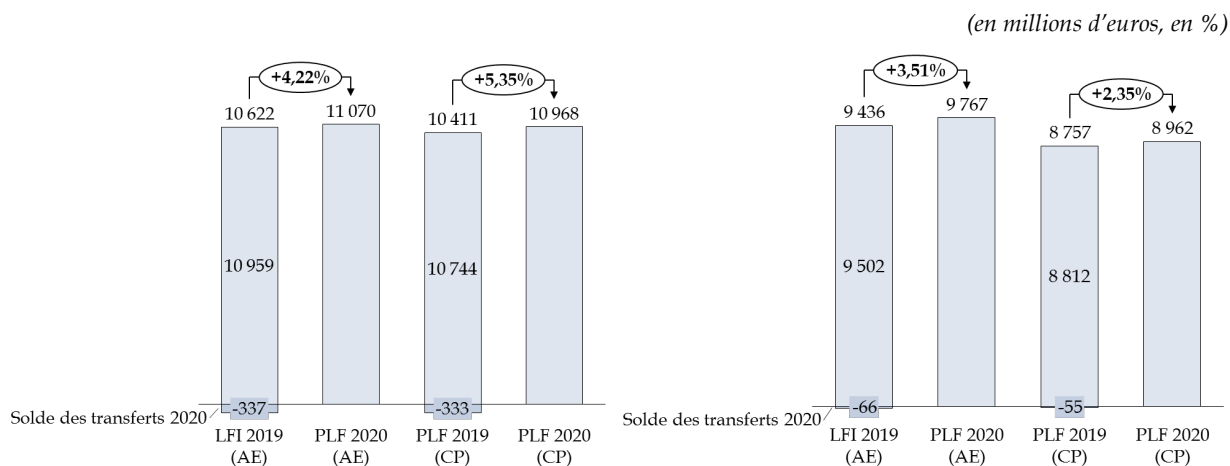


COMMISSION DES FINANCES

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2020
MISSION « SÉCURITÉS » - PROGRAMMES « POLICE NATIONALE » ET « GENDARMERIE NATIONALE »

Des dépenses de personnel manifestement déséquilibrées, qui franchissent le seuil symbolique de 90 % de leur part dans le total des dépenses pour la police

- À périmètre courant, par rapport aux crédits ouverts en 2019, **les crédits de paiement (CP) demandés pour la police et la gendarmerie nationales sont en hausse de 1,91 %, tandis que l'augmentation atteint 1,84 % en autorisations d'engagement (AE).**
- Les **mesures de transfert affectant les deux programmes sont conséquentes.** Au total, en considérant la loi de finances pour 2019 au format 2020, la hausse des crédits est particulièrement soutenue et s'élève à 4,22 % en AE et 5,35 % en CP pour le programme « Police nationale ». À périmètre constant, l'augmentation des crédits s'élève quant à elle à 3,51 % en AE et 2,35 % en CP pour le programme « Gendarmerie nationale ».

Évolution des crédits pour la police nationale (gauche) et la gendarmerie nationale (droite) à périmètre constant


- Le présent projet de loi de finances prévoit une **hausse importante des dépenses de personnel**, en augmentation de 3,6 % pour la police nationale et de 2,5 % pour la gendarmerie nationale. Cette hausse s'explique principalement par le niveau important des recrutements et l'ampleur des mesures indemnitaires. Une augmentation de 1 398 emplois à périmètre constant est prévue pour la police nationale en 2020, contre 1 735 en 2019. Pour la gendarmerie nationale, l'évolution des emplois devrait être de 490 ETP, contre 643 l'an dernier.
- Le coût des recrutements (2019 et 2020) en 2020 devrait s'élever à 47,45 millions d'euros pour la police nationale et 16,36 millions d'euros pour la gendarmerie nationale. L'année 2020 devrait également être marquée par le poids budgétaire des mesures catégorielles prises en faveur des policiers et des gendarmes (PPCR et primes « gilets jaunes »), qui s'élèveront à 192,36 millions d'euros pour les premiers et 91,22 millions d'euros pour les seconds.
- Au total, **l'évolution des dépenses de personnel des deux programmes n'apparaît ni soutenable ni maîtrisée.** La part des dépenses de personnel dans l'ensemble des dépenses

devrait poursuivre en 2020 la hausse entamée en 2018 et dépasser les 90 % pour la police nationale. Cette trajectoire procède d'une **commande purement politique, visant à réaliser les schémas d'emploi annoncés en début de quinquennat par pure opportunité plutôt que d'une réelle volonté d'améliorer la capacité opérationnelle des forces, qui ne peut être restaurée sans dépenses de fonctionnement et d'investissement suffisantes.**

- En dix ans, **les dépenses de personnel ont ainsi augmenté trois fois plus rapidement que les dépenses de fonctionnement et d'investissement**, puisque le taux d'évolution des dépenses de titre 2 a augmenté de près de 25 % depuis 2010, tandis que les autres dépenses n'ont augmenté que de près de 9 %.

Évolution comparée des dépenses de personnel et des autres dépenses depuis 2010

(en millions d'euros)

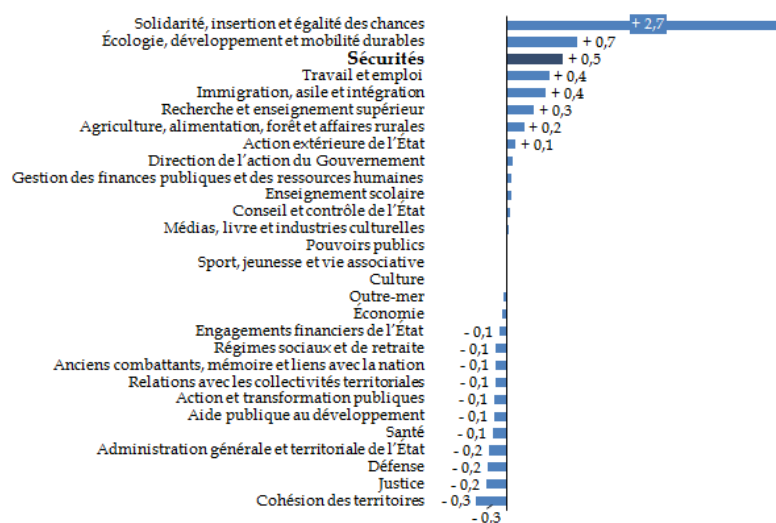
	2010	2020	Évolution 2010 / 2020
Titre 2	14112,9	17 632,23	24,94%
Hors titre 2	2260,1	2 458,03	8,76%

Source : commission des finances du Sénat (d'après les documents budgétaires)

- En 2020, la mission « Sécurités » dépassera à nouveau largement la trajectoire fixée par la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LFPF), d'environ 500 millions d'euros, soit près de 4 % des CP exprimés en norme pilotable. **La mission « Sécurités » fait ainsi partie des six missions présentant le plus important écart positif par rapport à la LFPF**, en proportion de leurs crédits, et réalise le troisième plus gros dépassement du budget général de l'État en valeur absolue. Ce dépassement résulte quasi-intégralement de l'absence de maîtrise des dépenses de personnel.

Écart entre les crédits 2020 et les crédits prévus en LFPF

(en milliards d'euros)



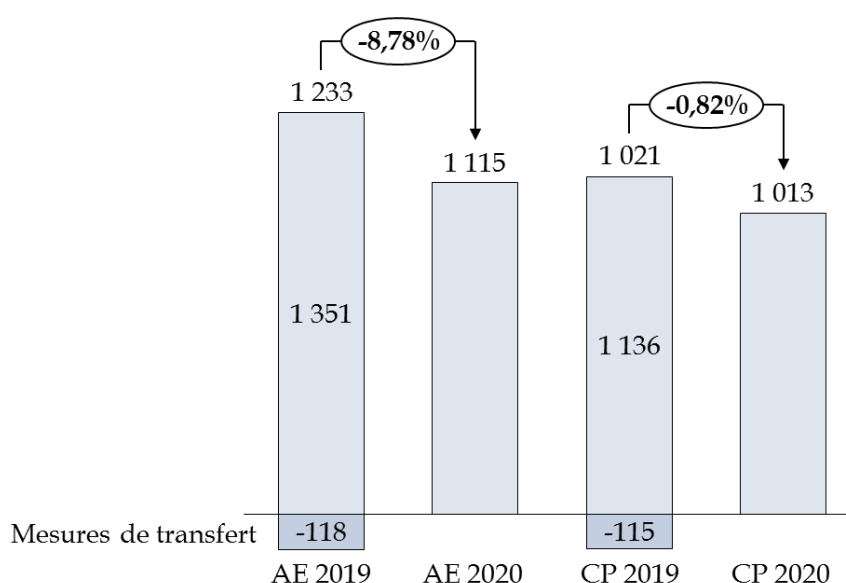
Source : Rapport provisoire de M. Albéric de Montgolfier sur le présent projet de loi de finances – Tome I

Une absence totale de marges de manœuvre en matière de dépenses de fonctionnement et d'investissement

- Pour la gendarmerie nationale, à périmètre constant, les dépenses d'investissement et de fonctionnement seront quasi-stables en CP et connaîtront une hausse de plus de 6 % en AE.
- Pour la police nationale, les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont en diminution, de 8,8 % en AE et de 0,8 % en CP par rapport aux crédits inscrits en LFI 2019. Ces dépenses ont atteint un niveau « plancher », traduisant l'absence totale de marge de manœuvre résultant du dérapage des dépenses de personnel.

Évolution des crédits hors titre 2 de la police nationale à périmètre constant

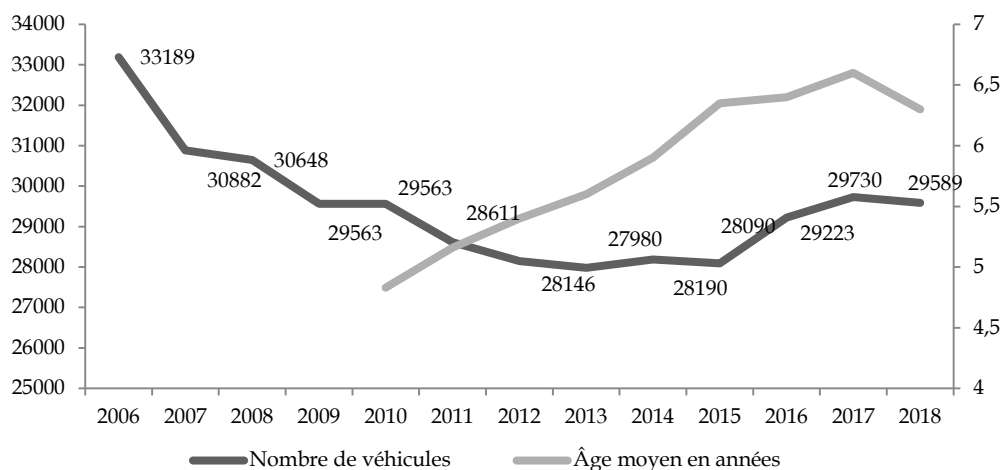
(en millions d'euros)



Source : commission des finances du Sénat, à partir des documents budgétaires

- Les crédits affectés au renouvellement des véhicules apparaissent très insuffisants. 40 millions d'euros supplémentaires auraient été nécessaires pour empêcher le parc des deux forces de vieillir ou de voir son format réduit, alors même que son état est d'ores et déjà préoccupant, et que les véhicules constituent un des principaux outils des agents.
- Pour la police nationale, ces derniers s'élèveront à 54,96 millions d'euros, ce qui ne répond qu'aux deux tiers des besoins d'acquisition de véhicules de l'institution, et alors même que leur nombre diminue.

Nombre de véhicules de la police nationale et âge moyen



Source : commission des finances du Sénat (d'après les réponses aux questionnaires budgétaires)

- **La situation de la gendarmerie nationale apparaît encore plus préoccupante**, alors que les véhicules constituent l'élément essentiel du travail des unités dans les territoires, puisque la superficie d'une brigade de neuf gendarmes correspond à celle de la ville de Paris. Le budget consacré au renouvellement du parc de véhicules de la gendarmerie nationale est de 42 millions d'euros en AE, alors que 60 millions d'euros auraient été au minimum nécessaires.

La vacation forte, dont l'abandon était inéluctable, sera remplacée par un cycle a priori plus équilibré, dont l'expérimentation en cours devra démontrer la pertinence

- L'année 2019 est marquée par l'abandon, trop tardif, de la vacation forte, à la suite d'une étude aux résultats prévisibles menée par l'inspection générale de la police nationale (IGPN). Il est regrettable que les **difficultés liées à ce nouveau cycle de travail aient fait perdre trois années à l'institution policière**, cristallisant de nombreuses crispations et générant des tensions entre les unités bénéficiant de ce dernier et les autres.
- Cette perte de temps apparaît d'autant plus regrettable que son caractère insoutenable, en raison de son coût en effectifs, condamnait la vacation forte avant même son expérimentation. En remplacement de ce dernier cycle de travail, la police nationale devrait en généraliser un nouveau (le 2/2/3/2/2/3), plus long, qui apparaît davantage adapté aux exigences opérationnelles, et dont l'expérimentation en cours doit confirmer la pertinence.



Commission des finances
<http://www.senat.fr/commission/fin/index.htm>
 Téléphone : 01 42 34 23 28
secretariat.finances@senat.fr

Philippe DOMINATI

Rapporteur spécial
 Sénateur de Paris
 (Groupe Les Républicains)



Ce document et le rapport (annexe n° 28a- tome III du Rapport général) sont disponibles sur le site du Sénat :
<http://www.senat.fr/rap/l19-140-328-1/l19-140-328-1.html>